



REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Vendredi 19 juillet 2024 à 19h00

Convocation adressée le 15/07/2024

Conseiller élus: 11
Conseillers en fonction : 09
Conseillers présents : 07
Conseillers votants : 09

Sous la présidence de : Philippe MOUTON Maire

Etaient présents : DREYER Nadine, Éric BAILLY, Philippe HERTSCHUH, Christian VATRY, MANSER Stéphane et HEINRICH Giselle

Etaient absents : Vincent BUCHY, ZIMMERMANN Myriam

Secrétaire de séance : ADOLPH Jennifer Secrétaire de Mairie

ORDRE DU JOUR :

Approbation du conseil municipal du 14/06/2024

1-Finances communales

- Avenant APAVE
- Création poste accompagnateur
- Devis bardage Chapelle

2- Urbanisme

- Dossier demande logement MDS
- Permis en cours

3-Travaux

- Avancement MDS

4-Divers

- Renommer la MDS et La Chapelle
- Nettoyage MDS
- Inauguration MDS
- Fermeture estivale de la mairie
- Moustiquaire pour les fenêtres au gîte

Approbation conseil municipal du 14 Juin 2024

Les membres présents reconnaissent avoir eu une copie intégrale du compte-rendu de la séance du vendredi 14/06/2024 et approuvent son contenu à l'unanimité.

Point 1 : Finances Communales

- Avenant APAVE

Le maire informe le conseil municipal qu'un avenant a été soumis par l'entreprise APAVE

Infrastructure et Construction France concernant les missions de Sécurité et Protection de la Santé (SPS) pour le projet de réhabilitation de la maison des sœurs et d'une chapelle. Il précise les points suivants :

- En raison des retards accumulés, le calendrier des travaux a été prolongé de 2 mois (Juillet/Aout)
- Selon les termes du contrat initial, un coût additionnel de 350 € HT par mois supplémentaire est prévu.

Les honoraires supplémentaires s'élèvent donc à 700 € HT, ce qui représente environ 17 % du montant initial du marché, fixé à 4 140 € HT. Le montant total du marché atteint ainsi 5 890 € HT, soit 7068 € TTC.

Le conseil municipal, après délibération, décide :

- D'accepter l'avenant de coordination SPS N°2 d'un montant de 700 € HT, soit 840 € TTC.
- D'autoriser le maire à signer cet avenant.

Adopté à l'unanimité

- **Création poste accompagnateur**

Monsieur le maire fait part au conseil municipal de la nécessité pour le bon fonctionnement des services municipaux de créer un contrat d'adjoint d'animation pour assurer l'accompagnement dans le transport scolaire.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Décide de la création du poste d'Adjoint d'animation territorial catégorie C à raison de 5 heures hebdomadaires à compter du 1^{er} Septembre 2024 jusqu'au 30 Juin 2025.
- Décide de rémunérer l'agent au 1^{er} échelon de ce grade suivant la grille indiciaire correspondante.

Adopté à l'unanimité

- **Devis bardage Chapelle**

M. le Maire soumet au conseil le devis reçu par la société BATI RENOV pour le chantier en cours à la maison des sœurs, pour objet la mise en place d'un bardage non prévu au marché initial sur la Chapelle.

Le devis s'élève à un montant de 2231.76€ HT soit 2678.11€ TTC et comprend :

Les échafaudages mis en place

La fourniture et pose du bardage

La fourniture et pose d'un film pare-pluie

La fourniture et pose de grille de ventilation pour bardage

La fourniture et pose d'un profil d'angle

La fourniture et pose d'une couverture sur débord au-dessus de l'entrée

Le conseil municipal, après délibération :

- Décide d'accepter le devis de l'entreprise BATI RENOV
- Autorise le maire à signer et à effectuer toutes les démarches nécessaires à la réalisation des travaux

Adopté à l'unanimité

Point 2 : Urbanisme

- **Dossier demande logement MDS**

Le maire informe le conseil municipal de sa décision d'attribuer les trois derniers appartements de la Maison des Sœurs et de la Chapelle avec avis des élus comme suit :

Mme Corinne CREZE occupera l'appartement B au rez-de-chaussée d'une surface de 54.20m² et équipé pour personne à mobilité réduite.

L'appartement D à l'étage d'une superficie de 75.80m² est attribué à Mme Céline SCHMID

Et Mme Fabienne COQUEL occupera le loft, appartement E d'une surface de 95m²

Les dossiers complets de candidature sont présentés au conseil municipal.

La date de prise d'effet des contrats de location est établie le 1^{er} octobre 2024

- **Permis en cours**

MARXER Christophe Construction d'une maison individuelle Impasse de la Station

GENTY Frédéric Construction d'une maison individuelle Route de Lutzelbourg

Point 3 : Travaux

Avancement des travaux de la Maison des Sœurs

Les travaux progressent bien à la Maison des Sœurs. Voici les dernières mises à jour :

Chapelle :

- Socobri a posé le ragréage.
- Reimel a installé l'escalier.

Maison des Sœurs :

- Multiservice a commencé le carrelage dans l'appartement, aussi bien en haut qu'en bas, ainsi que dans la chapelle.
- Stroh a réalisé des essais pour la chaufferie.
- Reimel a installé les escaliers.
- Strubel commencera bientôt les travaux sur les extérieurs.

Point 4 : Divers

Renommer la Maison des Sœurs et la Chapelle :

Mme HEINRICH suggère de faire participer la population au choix du nouveau nom par le biais d'un sondage.

Le conseil municipal approuve cette proposition. Mme HEINRICH se porte volontaire pour organiser le sondage, qui sera diffusé sur Panneau Pocket, Facebook et par publications pour toucher le plus grand nombre de personnes possible.

Elle présentera les conclusions au conseil, qui prendra la décision finale.

Nettoyage de la Maison des Sœurs :

Le maire demande au conseil de se mobiliser pour un nettoyage le samedi 21 septembre avant la mise à disposition des logements aux locataires

Inauguration de la Maison des Sœurs et de la Chapelle :

La cérémonie d'inauguration aura lieu le 27 septembre à 16h00, suivie d'une projection vidéo dans la salle.

Fermeture estivale mairie

La mairie sera fermée du 02/08/24 au 19/08/24.

Remerciements

Le maire remercie chaleureusement tous ceux qui ont contribué à la tenue des bureaux de vote, ainsi que ceux qui ont remplacé Mme DEHLINGER pour le nettoyage des locaux communaux.

M. FOEL est passé en mairie pour nous informer que l'assurance va nous envoyer un dossier concernant l'inondation récurrente due à l'orientation de la route. Des travaux seront réalisés pour remédier à ce problème.

Mme DREYER Nadine demande au conseil, suite aux retours de différents occupants du gîte, la pose de moustiquaires aux WC et aux salles de bains du gîte afin de prévenir l'invasion d'insectes lors de l'aération de ces pièces.

M. HERTSCHUH Philippe demande au maire et au conseil quelles sont les règles de circulation concernant la route, prolongement de la rue de l'École, qui débouche sur la route de Lutzelbourg. La route étant en travaux et non encore accessible, elle ne constitue donc pas une priorité à droite pour le moment.

Le pilier qui maintient la porte du cimetière, ainsi que le mur adjacent, sont en train de se détériorer. L'ouvrier communal a renforcé le pilier avec des cales et du béton dans les fissures, mais des travaux doivent être prévus pour remplacer le pilier et le mur qui l'accompagne.

Le premier dimanche de décembre aura lieu le repas des anciens. Le traiteur retenu est Arnaud BOUR de la société Le Goût et Vous.

Conseil clôturé à 20h15

Prochain conseil municipal :

22/2024

SIGNATURE

MOUTON Philippe

ADOLPH Jennifer : Secrétaire de séance